



Compte rendu de l'actualité du Collectif et de la visio-conférence du 26 octobre 2021

Nous venons de nous réunir en visio-conférence pour la septième fois.

39 personnes présentes.

Dans ce compte-rendu, nous présenterons les sujets abordés au cours de la visio-conférence, ainsi que les actions conduites depuis septembre.

Benoît (49) a participé pour la première fois à la visio-conférence. Son père était responsable sur son GAEC de l'épandage des pesticides, il est aujourd'hui atteint de Alzheimer. Il a sollicité le Collectif pour que nous l'accompagnions dans une demande de reconnaissance en maladie professionnelle pour son père. Ce sera la première fois que nous faisons la démarche pour cette maladie.

Présomption d'un lien entre exposition aux pesticides et la maladie d'Alzheimer

Exposition	Populations concernées par un excès de risque significatif	Présomption d'un lien
Pesticides (sans distinction)	Agriculteurs	+

+ d'après les résultats de trois cohortes prospectives

(tableau extrait du résumé de l'expertise INSERM 2021)

1-Soutien aux victimes des pesticides

Nouvelles reconnaissances en maladie professionnelle

Ces dernières semaines, 2 personnes ont été reconnues par la MSA :

- Béatrice – dept 35, paysanne, parkinson
- Pascal – dept 29, chauffeur dans une coopérative, cancer de la prostate

Soit 20 reconnaissances depuis le début de l'année et 59 depuis 2016.

Nous avons obtenu de la MSA, la réévaluation du taux d'IPP pour une personne souffrant d'un lymphome, de 10 à 67% !!!

Nous avons reçu plusieurs nouveaux appels de malades pour leucémie lymphoïde chronique (LLC), parkinson et cancer de la prostate.

Un bilan de notre action en direction des victimes des pesticides depuis 2015 est en cours de rédaction. Nous y présenterons nos demandes vis à vis de la MSA.

Soutien à Gisèle GARREAU :

jeudi 21 octobre à ST BRIEUC : Me LAFFORGUE est venu défendre le recours déposé contre le refus de la CPAM de reconnaître la maladie de parkinson comme maladie professionnelle. En effet Gisèle a quitté l'agriculture pour raison de santé et relève du régime CPAM. Ce régime n'a pas les mêmes tableaux que le régime agricole. Une trentaine de personnes sont venues la soutenir à l'audience au Tribunal judiciaire de ST BRIEUC.

Reportage de FR3 et Ouest-France : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/gisele-garreau-elle-se-bat-pour-que-sa-maladie-de-parkinson-soit-reconnue-en-maladie-professionnelle/>



Le tribunal rendra sa décision le **27 JANVIER 2022**.

Rassemblement de soutien à Michel LOUVEL

Vendredi 5 novembre à 9h, au pôle social du Tribunal Judiciaire de RENNES, Me LAFFORGUE viendra défendre face à la MSA, le dossier de Michel LOUVEL.

Michel, paysan au Lou du Lac (35), est décédé en juin 2017 d'un glioblastome (tumeur cérébrale). Son épouse Odile a déposé une demande de reconnaissance en maladie professionnelle qui a été refusée par la MSA.

Nous vous invitons tous à venir soutenir Odile ce **vendredi 5 novembre à 8h45**, au Tribunal judiciaire de Rennes, 7 Rue Pierre Abélard.

Le cancer de la prostate sur le point d'être reconnu en maladie professionnelle

En 2019, 43700 personnes dont 28600 **non-salariés agricoles** (agriculteurs...) étaient malades du cancer de la prostate.

Le 20 octobre, le ministre de l'agriculture J. DENORMANDIE, a annoncé devant le Sénat en réponse à une question du sénateur écologiste J. LABBE, qu'il allait signer le décret de reconnaissance du cancer de la prostate comme maladie professionnelle liée à l'usage des pesticides.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/pesticides-les-cancers-de-la-prostate-reconnus-comme-maladies-professionnelles-2302537.html>

Nous souhaitons que cette promesse soit mise en œuvre rapidement, avec des conditions d'accès non restrictives (durée d'exposition : 5 ans et délai de prise en charge : 40 ans).

Nous avons publié un communiqué de presse :

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/communiquede-presse-le-cancer-de-la-prostate-reconnu-comme-maladie-professionnelle-du-regime-agricole/>

A ce jour, 3 personnes du collectif ont été reconnues en maladie professionnelle pour un cancer de la prostate ; une demande est en attente de décision du CRMP.

Activités du groupe du Maine et Loire

Suite à l'action de soutien à Odette GRUAU au tribunal d'Angers le 6 septembre, plusieurs articles de presse concernant le Collectif sont parus :

- Dans le Courrier de l'Ouest : [voir ici](#)
- Dans le HAUT ANJOU : https://actu.fr/pays-de-la-loire/brissarthe_49051/ils-se-battent-pour-faire-reconnaitre-comme-professionnelle-la-maladie-contractee-par-une-agricultrice-qui-en-est-morte_44945452.html

Denis BENOIT (06 20 74 30 81) habite à GEE et coordonne l'action du groupe qui s'est formé autour de lui. Plusieurs demandes de reconnaissance en maladie professionnelle sont en cours.

Adresse mail du groupe : victime.pesticide.49@ecosolidaire.fr

2-Protection des riverains

Phyto signal et dépôt de plainte en ligne

L'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) viennent de mettre en place un dispositif téléphonique qui centralise et gère les plaintes liées aux épandages de pesticides et de lisier.

Il prend en charge et oriente vers les services de l'Etat concernés en termes de mesures de prévention et de contrôle, d'investigations et d'évaluations des risques sanitaires (Préfecture, ARS., DRAAF, DREAL, DDCSPP, Préfecture, Mairie, Gendarmerie...).

Il assure un retour d'information vers le demandeur.

Donc, si vous avez un problème lié aux épandages de pesticides et de lisier, appelez :

- Pour la Bretagne : **0 805 034 401**
- Pour les Pays de Loire : **07.69.03.71.66**

Vous pouvez aussi joindre PHYTO-SIGNAL par courriel :

- Bretagne : ars35-alerte@ars.santé.fr
- Pays de Loire : phytosignal@polleniz.fr

En parallèle, n'oubliez pas de nous informer de votre signalement et de la réponse qui vous a été apportée en écrivant à : victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Dépôt de pré-plainte en ligne

La pré-plainte en ligne est un dispositif destiné à améliorer l'accueil des victimes.

Il permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie.

Un accusé réception sera envoyé à la victime dans les 15 jours par courrier et un compte rendu après enquête lui sera également transmis dans les 6 mois.

Cette procédure peut concerner les épandages de pesticides et/ou de lisier ; la victime détaille les erreurs professionnelles de l'exploitant d'un établissement classé (porcherie, élevage...), sans parler de la partie santé et empoisonnement.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de réclamation à remplir (2 feuilles), vous pouvez également inclure dans votre envoi par courriel d'autres documents (photos, enquête public, arrêté préfectoral, plans d'épandages, plans de Géoportail, etc...).

Pour la déclaration en ligne par courriel, l'adresse est la suivante :

- Ille et Vilaine : Pref-icpe@ille-et-vilaine.gouv.fr
- Pour les autres préfectures, ci-jointe la liste des courriels des services des préfectures traitants ces réclamations.

Si vous avez besoin d'aide, prenez contact avec Cathy : **02 43 05 98 12**

Soutien à la lutte contre la construction de « bassines » en Charente et Deux-Sèvres

Une « bassine, c'est quoi ?

Pour plus d'information, se rendre :

sur le site : <https://bassinesnonmerci.fr/>

sur la TV : <https://bassinesnonmerci.fr/index.php/bnm-tv/>

Une bassine peut faire une dizaine d'ha, 20 m de profondeur, bâchée et alimentée par la nappe phréatique (profondeur 300 à 600 m) ; l'eau de pluie suffit à peine à compenser l'évaporation. Financée à 70% par des fonds publics, elles ne servent qu'à 6% des agriculteurs, tous intensifs.

La lutte

Elle est menée par BASSINES NON MERCI (BNM), soutenue par la Confédération Paysanne.

Notre soutien

Notre Collectif est solidaire de ces actions contre des projets mortifères pour l'agriculture paysanne, favorisant l'usage toujours plus important de pesticides.



Le 22 septembre, nous sommes allés rejoindre le rassemblement à NIORT, puis occuper une bassine en construction à MAUZE-SUR-LE-MIGNON (79). Ce qui nous a valu, comme 40 autres personnes, une amende rétroactive de 135 € pour stationnement interdit (non signalé) !!!
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/niort/a-niort-les-opposants-aux-bassines-se-mobilisent-face-a-la-fnsea-et-envahissent-le-site-de-mauze-sur-le-mignon-2261920.html>

Le 28 octobre, deux militants du collectif Bassines Non Merci, dont son porte-parole Julien Le Guet, ont été gardés à vue et des perquisitions ont eu lieu chez d'autres militants.

Le **6 novembre**, un nouveau rassemblement de soutien est organisé à MAUZE-SUR-LE-MIGNON (79).

Nous organisons un covoiturage.

Soutien à Valérie MURAT

Le 13 octobre, nous sommes allés à 9 personnes du Collectif et des Faucheurs, soutenir Valérie MURAT devant la Cour d'Appel à BORDEAUX. Pourquoi ?

Elle avait été condamnée à verser 125 K€ pour dénigrement au Comité des vins de Bordeaux. Elle avait fait analyser une vingtaine de vins de Bordeaux labellisés *Haute Valeur Environnementale* (HVE), démontrant que le label HVE est une arnaque. Procédure bâillon empêchant Valérie Murat de faire appel parce qu'elle n'a pas payé la totalité de la somme à laquelle elle est condamnée.

La réponse sera donnée le **10 novembre** prochain. Ce serait gravissime que le Tribunal confirme cette **procédure bâillon** l'empêchant de faire appel.



Les petites mains de l'ombre

Nous avons été accueillis par notre amie **Marie Lys BIBEYRAN** qui a créé le *Collectif Info Medoc Pesticides* ; elle a écrit ce livre « *les petites mains de l'ombre* » sur les travailleurs des vignes du Bordelais.

Nous vous le recommandons.

https://www.thebookedition.com/fr/39770_marie-lys-bibeyran



Eau et pesticides

Analyse d'eau d'un forage d'une riveraine de Loire Atlantique :

Elle boit l'eau de son forage ; l'analyse révèle une présence importante de pesticides et de leurs métabolites dans cette eau, à des taux qui devraient obliger de fermer le captage.

Nous avons demandé au maire d'organiser une réunion (mairie, agriculteurs, riveraine et conciliateur) pour faire comprendre la gravité de la pollution de l'eau. Si le maire ne provoque pas de réunion, il faudra trouver d'autres moyens.

Nous demandons aussi un rendez-vous à l'ARS 44, accompagnés par le *Collectif sans pesticide de Masserac* (44).

Information de nos adhérents sur les molécules et les métabolites présents dans l'eau :

Nous envisageons d'organiser une visio-conférence sur ce sujet.

Methanisation

Notre Collectif soutient et participe à des actions contre un modèle de méthanisation qui s'oppose à l'agriculture bio et paysanne, qui participe à la démarche de restructuration de l'agriculture, qui a pour objectif d'être l'assurance revenu des exploitations industrielles :

- Courrier à Mr DEMOLDER, président de la Collectivité EAU DU BASSIN RENNAIS pour lui demander de soutenir publiquement l'association pour la sauvegarde de la Vallée du Meu ; celle-ci s'oppose à la construction d'un méthaniseur en surplomb du Meu, rivière qui assure 25% de l'approvisionnement en eau potable de Rennes Metropole.
- Participation à la manifestation organisée par la Confédération paysanne 35 le 19 octobre à RENNES
- Courrier de désaccord envoyé au sénateur écologiste D. SALMON, rapporteur d'une mission d'information sur la méthanisation ;
« Si vous évoquez des risques environnementaux et des controverses au sujet de la méthanisation, vous veillez à préserver un équilibre que nous trouvons indécent entre ses aspects positifs et négatifs. Et nous ne pouvons qu'être surpris par la faiblesse des solutions envisagées pour remédier aux dérives.
Pendant que vous préconisez des études pour mieux prévenir les risques et un renforcement de la connaissance par le grand public, la politique d'installation des méthaniseurs se poursuit à marche forcée. Avec ses effets catastrophiques. Que pensez-vous d'un moratoire pour faire un vrai bilan de la politique de méthanisation ? »
- Soutien à la manifestation organisée le **29 octobre à BETTON (35)** par les *Coquelicots de Betton* et d'autres collectifs opposés à des méthaniseurs dans leur commune.
<https://www.ouest-france.fr/bretagne/betton-35830/pres-de-rennes-ils-manifestent-contre-les-gros-projets-de-methanisation-1a041bae-37d4-11ec-91f1-9d137aad4b8a>

Informations diverses :

Interdiction du S-metolachlore

Le S-métolachlore est un désherbant sur maïs, haricots, pois et betterave, 4e pesticide le plus vendu en Bretagne en 2019, soit plus de 110 tonnes.

Avec ses métabolites, il est responsable d'une contamination généralisée de l'eau bretonne, superficielle comme souterraine. Eau et Rivières vient de demander son interdiction auprès des ministres de l'Agriculture, de la Santé et de la Transition écologique.

Prosulfocarbe :

Herbicide utilisé à cette saison sur les céréales, c'est une molécule très volatile qui va contaminer des productions non cibles à des kilomètres à la ronde. Noms commerciaux : FIDOX 800 ; BOILER 800 ; ROXY 800 ; CLAYTON OBEY ; LINATI ; FIXY ; DUEL + ; CAZODEF ; FIDELÉ ; FIDOX ; ARCADE 880 EC ; ROXY ; SEGA ; ROXY 800 EC ; ERASOL ; CEDRA ; DEFI ; DEFI MAJOR ; DEFI JARDIN ; ARCADE ; c'est DEFI qui est le plus utilisé.

<https://www.ouest-france.fr/environnement/pesticides/prosulfocarbe-pourquoi-la-filiere-bio-denonce-l-utilisation-de-cet-herbicide-24a1652e-31a0-11ec-897d-2a6a1867e3db>

Des producteurs de pommes et de blé noir en bio ont vu leur récolte déclassée parce que contaminées par des épandages de voisins en conventionnel, sans indemnisation possible. Des légumes de cette saison sont aussi contaminés et pourraient être déclassés. Chez les particuliers, vergers et légumes peuvent être également contaminés sans que nous le sachions.

Les agriculteurs bios et leurs coopératives s'associent à Générations Futures pour demander son interdiction immédiate.

<https://www.biopaysdelaloire.fr/prosulfocarbe-un-pesticide-dangereux-pour-la-bio/>

PestiRiv : Une étude sur l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zone viticole

Santé publique France et l'Anses lancent PestiRiv, première étude de grande ampleur visant à mieux connaître et comprendre l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de cultures viticoles. Les mesures réalisées auprès de 3 350 personnes dans 6 régions françaises.

Déjà, le lobby viticole bordelais s'élève contre :

<https://rue89bordeaux.com/2021/10/les-vins-de-bordeaux-menacent-dentraver-pestiriv-letude-sur-les-effets-des-pesticides/>

Soutien à Biolait

Le courrier d'alarme d'un paysan bio, adhérent du Collectif, nous a alertés sur la situation difficile de BIOLAIT. BIOLAIT est une coopérative de paysans, producteurs de lait bio qui a pour objectif : LA BIO POUR TOUS ET PARTOUT. Pour cela, elle va collecter des petites quantités (minimum 150 litres) même si le producteur est isolé ; d'où des coûts de collecte plus élevés que les autres coopératives ou industriels laitiers.

Elle revend son lait à une centaine de laiteries qui sans cela ne commercialiseraient pas de lait bio.

Mais aujourd'hui c'est la crise, due en partie à un fléchissement de la consommation de lait bio ; BIOLAIT revend une partie de son lait au prix du conventionnel ou du marché spot, non rémunérateur pour les paysans.

D'où un appel à chacun à acheter un pack de lait Biolait (Biocoop, Supeur U).

[voir ici](#)

3- Vie du Collectif

Collectif inter-association de Santé Environnementale (CISE)

Notre Collectif a signé la charte du CISE et a adhéré (250 €).

[voir ici](#)

Renouvellement des adhésions pour 2021

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas d'adhérer (cotisation : 10 €)

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

Même si vous n'êtes pas impliqué dans l'action quotidienne du Collectif, votre soutien est important pour accroître notre représentativité.

4- Evènements à venir :

16 novembre	Fac RENNES 2	35	Participation au forum Verdoyons – public étudiants
-------------	--------------	----	---

5- Liens, articles de presse

- ***En finir avec le glyphosate en Europe :***
Signer la pétition : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-petition-en-finir-avec-le-glyphosate-en-europe-enfin-n95264/>
- ***Les opposants à l'agriculture intensive dans le viseur de la cellule Demeter***
<https://www.franceinter.fr/societe/les-opposants-a-l-agriculture-intensive-dans-le-viseur-de-la-cellule-demeter>
Les associations environnementales accusent les pouvoirs publics de criminaliser la critique du modèle agricole dominant.
- ***Les manœuvres des lobbies agricoles contre « De la ferme à la fourchette ».***
https://www.mediapart.fr/journal/international/191021/les-lobbies-productivistes-sapent-l-ambition-europeenne-d-une-agriculture-plus-ecologique?utm_

6-Prochaine visio-conférence :

Mercredi 15 décembre 2021

20h

PS :

L'association pour la sauvegarde de la vallée du Meu mène seule, sans moyens financiers, un combat juridique contre un méthaniseur à Tremorel (22) ; elle mérite qu'on la soutienne financièrement (dons déductibles des impôts) :

Association pour la sauvegarde de la Vallée du Meu

2 le bois bray

22230 TREMOREL